

Renouvellement de votre carte ordinale

La carte ordinale est votre carte d'identité professionnelle.

Elle permet de vous identifier et de certifier votre inscription au Tableau de l'Ordre.

Elle vous est envoyée par le Conseil national suite à votre inscription au Tableau de l'Ordre.

Chaque année, après vous être acquitté(e) de votre cotisation auprès de votre conseil départemental, celui-ci vous retourne votre caducée ainsi que votre timbre (celui-ci doit être collé sur votre carte).

Si vous avez besoin de la renouveler, merci de bien vouloir nous retourner le présent formulaire dûment complété, accompagné de **deux photos d'identité** au format 35 X 45mm (et selon les nouvelles normes relatives à l'apposition des photographies d'identité sur les cartes nationales d'identité et sur les passeports), avec votre nom au dos et mises sous enveloppe.

N° RPPS	N° NATIONAL	N° DEPARTEMENTAL
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Je soussigné(e) Madame Monsieur

Nom patronymique :

Nom d'usage :

Nom d'exercice :

Prénom :

Date de naissance : Commune :

Demeurant :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

déclare sur l'honneur l'exactitude des informations figurant ci-dessus.

Fait à : le : / /

Signature :

OBSERVATIONS

.....
.....
.....